



# La Feuille de Buis



## EDITO

C'est un numéro de La Feuille de Buis, un peu particulier, une grande partie de ce bulletin est consacré à un bilan d'activité. Traditionnellement, à mi-mandat un bilan d'activité est dressé, mais faute de temps ça n'a pas été fait. C'est aujourd'hui le moment de réparer cet oubli.

Ce bilan se traduit par deux documents :

- L'état des aides et subventions accordées par l'administration, le conseil départemental et la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération,
- La liste des travaux, des achats de matériel, des acquisitions de terrains, la mise en place de services. C'est un classement par thème et l'ordre chronologique n'est pas respecté.

La période prise en compte s'étend de janvier 2018 jusqu'à ce jour. Le conseil municipal élu en 2018 a été partiellement reconduit en 2020.

Ces documents devront être mis à jour à l'achèvement de la mandature, en 2026.

L'endettement annuel de la commune était en 2020 de 14 960€. En 2026, il sera seulement de 864€. La nouvelle équipe, issue des élections de 2026, aura les mains libres pour tous les projets.

Je profite de cette circonstance pour remercier le conseil municipal pour la confiance qu'il m'a accordée, car sans celle-ci, rien n'aurait été possible.

**Michel PATEZ**

## Visite du Sénat



A l'initiative de Laurance BUSSIERE, présidente de l'Association des Maires Ruraux de l'Eure, et en partenariat avec nos sénateurs Kristina PLUCHET et Hervé MAUREY, une visite du Sénat a été organisée le 14 novembre 2023 au profit des élu(e)s et des secrétaires de mairie.

Une merveilleuse journée, avec le vote solennel de la loi sur l'immigration et qui s'est terminée dans une joyeuse ambiance malgré l'envie de quelques élus de s'égarer dans les jardins du Luxembourg.

## « Jeux Olympiques à La Boissière »



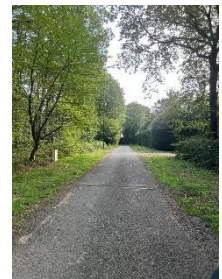
La Boissière « invitée » dans le parcours de la flamme olympique. Juliana BLAISE, dont les parents habitent la commune, a porté la flamme sur le dernier parcours conduisant à la mairie de Châtellerault.

Son action s'inscrit dans le cadre des activités de l'association Global Hearth Watch qui œuvre pour la prévention de la mort subite par arrêt cardiaque.

## Bilan provisoire de deux mandatures 2018-2024

### Voirie :

- Création de caniveaux sur le RD67 avec captage des eaux pluviales
- Enfouissement des réseaux route de la Fossery
- Sortie du syndicat de voirie



### Aménagement intérieur :

- Remplacement du mobilier du bureau d'accueil, Achat d'un rétroprojecteur
- Remplacement du matériel informatique et achat d'un second ordinateur
- Rénovation de la salle des fêtes et de l'ancienne mairie
- Don des livres de la bibliothèque au Lyons Club
- Rénovation de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage avec transfert des archives dans la bibliothèque
- Rénovation d'une partie de la toiture de la mairie
- Remplacement du tableau électrique de la mairie et passage en mono-phasé

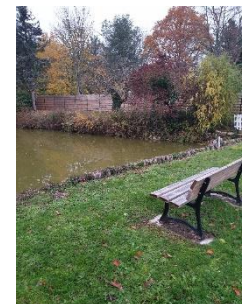
### Défense incendie :

- Réparation de deux poteaux incendie
- Remise en service de deux bornes incendie (hors service depuis 30 ans)
- Création d'une réserve incendie chemin du Beau Soleil



### Aménagement extérieur :

- Engagement d'une épreuve de force contre le propriétaire afin d'obtenir la Démolition du chalet devant la mare de la mairie
- Plantation d'arbres fruitiers (12) et de conifères dans des différents lieux
- Achèvement du terrain de boules
- Installation de rochers Place du Bal pour limiter la circulation des véhicules
- Abaissement et élargissement des berges de la mare de la mairie
- Acquisition d'un terrain en bordure de la mare
- Suppression du mur de l'école
- Illuminations route de l'Obélisque d'Epieds et route Hautes Moneresses
- Installation de deux caméras de surveillance Place du Bal
- Remplacement des lampes au sodium de l'éclairage public par des Leds



### Urbanisme :

- Publication d'un arrêté imposant une autorisation pour démolir un bâtiment
- Achèvement de la procédure de mise en place de la carte communale

### Service :

- Remise en service d'une benne à déchets verts

### Sécurité :

- Installation de panneaux stops à deux carrefours sur la RD67
- Mise en place de miroirs sur la RD67
- Mise en place d'une signalétique destinée à protéger des habitations sur la RD67

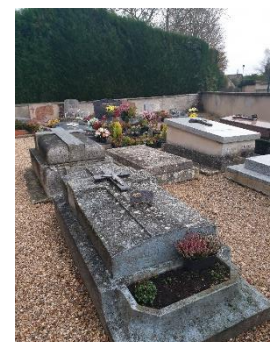


### Personnel :

- Résiliation du contrat d'assurance « arrêt de travail du personnel »

### Cimetière :

- Démarrage d'une procédure visant au relevage des tombes abandonnées



**Manifestations :**

- Organisation d'un concert de violon et de violoncelle dans l'église Saint Jacques
- Réactivation de la fête du 14 juillet

**Communication :**

- Installation d'une antenne 4G tout opérateur
- Souscription d'un abonnement à « Panneau Pocket » permettant une meilleure information auprès des habitants
- Mise en place d'une messagerie d'alerte à destination des habitants
- Réédition du bulletin municipal

**Accueil handicapés :**

- Installation d'une porte PMR à l'entrée de la salle du conseil et de la salle des fêtes
- Création d'un parking dans la cour de la mairie
- Création d'un chemin d'accès à l'église aux handicapés
- Création de toilettes handicapés

**Subventions reçues depuis 2018**

Années	Intitulés	Montant
2019	Subvention pour la mare	2 130,80 €
2020	Subvention ERP	4 313,00 €
2020	Fonds de concours	1 858,50 €
2020	Subvention assainissement RD67	13 372,00 €
2021	Subvention Covid	180,00 €
2022	Subvention RIA – DECI	2 568,00 €
2023	Subvention caméra	2 063,00 €
2023	Subvention cimetière	2 118,00 €
2024	Subvention toiture et combles	15 688,00 €
2024	Subvention DECI	2 029,00 €
<b>Total des subventions</b>		<b>46 320,30 €</b>

**Dépenses prises en charge par le SIEGE et le Département**

Années	Intitulés	Participation SIEGE	Participation Département
2020	Aménagement entre la route des Hautes Moneresses et la sortie de la commune		14 800,00 €
2020	Aménagement entre l'impasse des Charmilles et la sortie de la commune		36 126,00 €
2021	Travaux EIP route des Essarts	332,00 €	
2023	Enfouissement Fossey	122 512,96 €	
2023	Remplacement éclairage public par des leds	13 272,04 €	
2023	Bâche à incendie		1 443,20 €
<b>Total des participations</b>		<b>136 117,00 €</b>	<b>52 369,20 €</b>

<b>Total des participations + subventions</b>	<b>234 806,50 €</b>
---	---------------------



### La boîte à livres pillée

Plusieurs dizaines d'ouvrages brochés et reliés ont disparu soudainement de la « boîte à livres » située dans un abris bus près de la Place de la mairie.

Très certainement emportés par un assoiffé de littérature !



### Le plateau de Saint-André de l'Eure : Terre d'accueil des déchets agricoles et industriels



Une enquête publique vient de se terminer (13 juillet 2024) concernant l'épandage de digestats généré par les installations de méthanisation sur notre territoire. La mairie a émis des réserves sur cette opération. Nous sommes surpris que nos femmes et hommes politiques ne se soient pas semble-t-il manifesté à ce sujet.

Il est un fait que le plateau de Saint André est souvent choisi pour recueillir des boues de station d'épuration et des résidus de papeteries. Par grand vent notre village n'est pas épargné par les odeurs.

**Bruno DUBOT**

### Fête du 14 juillet

Comme les années précédentes, la commémoration de la prise de la Bastille a été l'occasion pour une quarantaine d'habitants de se réunir dans la cour de la mairie sous un grand chapiteau, autour d'un buffet campagnard. Cette cérémonie a permis des échanges avec de nouveaux habitants.



Mais la formule et le lieu semblent épuisés. L'année prochaine, comme suggéré par des invités, l'emplacement de la place

du Bal pourrait constituer un endroit plus attrayant avec pourquoi pas une partie de pétanque après le repas.

Pour la partie déjeuner nous comptons sur les habitants pour trouver une nouvelle formule.

Un regret ! l'absence d'ambiance musicale. Mais force est de constater que de nombreux habitants, parfois en résidence secondaire, ont contribué à la réussite de ce moment convivial. Merci à tous.

**Michel PATEZ**

Pâques en images



Mariage en image



Arnaud et Stéphanie NOËL



Brevet en image



### Repas de fin d'année en image

Pour fêter la fin d'année 2023, le choix cette fois-ci, s'est porté sur l'Auberge des Roy à Saint-Aquilin de Pacy.

Une quarantaine d'habitants ont répondu présent.

Le menu, semble-t-il, n'a pas déçu les convives.

Et comme toujours, c'était un plaisir de partager ce moment avec nos seniors et des membres du conseil municipal ; à noter la présence de nos deux doyens : Yvette TOUGAS et Giovanni DI BETTA qui nous ont fait l'honneur de leur présence.



### Noël en images



La mère Noël a encore une fois répondu présente pour rencontrer les enfants de la commune.

Son cher et tendre époux, le Père Noël, a quant à lui gâté nos enfants avec des cadeaux pour chacun.

L'évènement a eu lieu dans la salle des fêtes autour d'un goûter partagé avec les petits et grands.



### Vesile SAKIN

#### Retrouvez l'actualité de votre commune



Événements de la vie quotidienne, fêtes du village, travaux sur la voirie, arrêtés, alertes .... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de la commune grâce à l'application PanneauPocket.

Vous trouverez à droite le QR code pour l'installation sur votre smartphone.



La Boissière de nouveau « libérée »

Le conseil municipal a décidé il y a environ trois ans de participer financièrement à la commémoration de la libération de la ville de Saint-André-de-l'Eure par l'armée américaine le 18 août 1944.

En remerciement, les organisateurs ont décidé de déplacer un convoi exceptionnel de véhicules militaires anciens dans chaque village ayant concouru à la réussite de cette manifestation.

Dimanche matin, une quinzaine de véhicules de la seconde guerre mondiale se sont rassemblées place de la mairie.

Face à ce spectacle magnifique, seul une dizaine d'habitants étaient présents.

Est-ce le soleil, l'apéro en perspective ou tout simplement les vacances qui expliquent le peu de monde à s'être déplacé.



Des sites exceptionnellement ouverts le dimanche 1<sup>er</sup> septembre, à visiter absolument

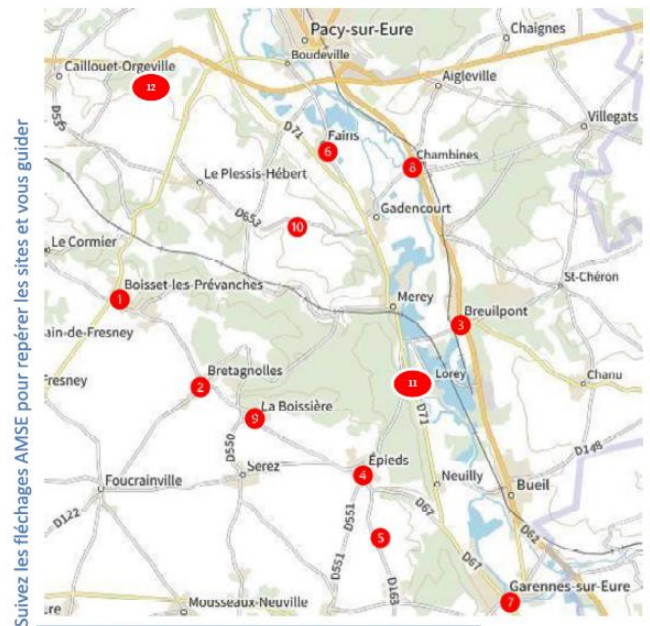


**AMIS DES MONUMENTS ET SITES DE L'EURE**  
 BP 90589 – 27025 EVREUX CEDEX  
 Tél. : 06 18 94 80 92  
 E-mail : info@amse.asso.fr  
 Association reconnue d'Utilité Publique  
 agréée pour la protection de l'environnement  
 Site Internet : www.amse.asso.fr

Une brochure d'accompagnement est en vente sur chaque site

**CONFLUENCE PATRIMOINE MECONNU DE L'EURE AU SUD DE PACY, EN VALLEE D'EURE**  
 Dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024

Visites gratuites - Parcours fléché à faire en toute liberté - Sites commentés de 10 h à 18 h



Suivez les fléchages AMSE pour repérer les sites et vous guider

- 1) BOISSET-LES-PREVANCHES : Domaine des Prévanches (manoir) et site nature château des Prévanches (27120) [entrée allée de tilleuls]
- 2) BRETAGNOLLES : église Notre-Dame rue de l'église (27220)
- 3) BREUILPONT : château 1 place du G. de Gaulle (27640)
- 4) EPIEDS : église Saint-Martin 20 place Henri IV (27730)
- 5) EPIEDS : pyramide d'Ivry au sud d'Epieds sur la D 103 (27730)
- 6) FAINS : église Saint-Pierre rue du moulin (27120)
- 7) GARENNES-SUR-EURE : église Saint-Aignan rue J. Jaures (27780)
- 8) HECOURT : moulin de Chambines rue du moulin (27120)
- 9) LA BOISSIERE : église Saint-Jacques route des Hautes Moneresses (27220)
- 10) LE PLESSIS-HEBERT : château du Bosco-Roger 93 Bosco-Roger (27120)
- 11) MEREY-BREUILPONT : Pont d'Arcole chemin de la Chapelle (27640 Breuilpont)
- 12) SAINT-AQUILIN-DE-PACY : château du Buisson de May 164 Buisson de May RN 13 (27120). L'accès sera fléché : ne pas prendre l'accès dangereux par la RN 13

Parcours à faire en toute liberté  
 \*\*\*  
 Sur chaque site : vente du volume « Confluence » spécialement édité pour cette journée.  
 \*\*\*  
 Boutique AMSE près du Pont d'Arcole



# BRUITS de voisinage

Tous responsables  
Tous concernés

Extrait de l'arrêté permanent N° 24/2024  
prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage

(Nouvel arrêté du 26 août 2024)

## Article 2

Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant causé sans nécessité ou par négligence est interdit de jour comme de nuit.

## Article 3

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits de jour comme de nuit, les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur répétition, quelle que soit leur provenance, tels ceux produits par :

- des réparations ou réglages de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite,
- l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore,
- l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice,
- les cris, chants et messages de toute nature.

## Article 4

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'article 2 pourront être accordées par le maire lors de circonstances particulières telles que manifestations culturelles, sportives, fêtes et réjouissances.

La fête nationale du 14 juillet, le jour de l'an, la fête de la musique et la fête annuelle de la commune font l'objet d'une dérogation permanente.

## Article 5

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des entreprises, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

## Article 6

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou toute personne qui en a la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres afin d'éviter une gêne pour le voisinage.

### « La Feuille de Buis »

Bulletin municipal de la commune de La Boissière

Editeur : Mairie,

Comité rédactionnel : Bruno DUBOT, Vesile SAKIN et Michel PATEZ

1 route de l'Hermitage 27220 La Boissière

Tel/fax : 02 32 36 01 17

Site web : [www.laboissiere-eure.fr](http://www.laboissiere-eure.fr)

mail : [mairie-laboissiere@wanadoo.fr](mailto:mairie-laboissiere@wanadoo.fr)